



Grandir à loisirs

Nos engagements

Parce que nous sommes convaincus que le centre de loisirs participe à l'éducation de vos enfants et contribue à leur formation de citoyen.

Parce que le centre de loisirs dans sa mission de service public est un lieu où la laïcité, la solidarité, la mixité sociale doivent exister.

Parce que les activités sont encadrées à la fois par des professionnels et des jeunes qui ont choisi de s'engager.

Nous nous engageons à :

- 1 **Réfléchir** à une tarification toujours plus accessible à tous les enfants en concertation avec nos partenaires financiers.
- 2 **Aménager** nos accueils, prenant en compte les rythmes de vie de chacun, les lieux d'habitation des enfants inscrits et en imaginant avec vous les transports pour ceux qui sont les plus éloignés des structures.
- 3 **Mettre en place** des activités permettant le jeu, le vivre ensemble, la découverte, les pratiques d'activités sportives, culturelles, artistiques et scientifiques, les séjours, suivant nos budgets.
- 4 **Vous concerter** sur nos nouvelles propositions, chaque fois que cela est possible.
- 5 **Qualifier, former** nos équipes pour plus de qualité dans nos propositions.
- 6 **Vous informer**, informer vos enfants sur nos propositions d'activité.

Association Départementale des
Francas de l'Hérault

Le Capitole n°203
6 rue des Bougainvillées
34070 Montpellier
Tél : 04.67.06.82.82
associationdepartementale@francas34.fr
www.francas34.fr

Ce lieu éducatif est co-financé par :



CENTRE DE LOISIRS EDUCATIF PERI ET EXTRA SCOLAIRE
SAINT PAUL ET VALMALLE
Tél les Francas : 06.24.82.89.40
alhsaintpaul@francas34.fr

Le centre de loisirs est membre de la Fédération Nationale des Francas

Les Francas, mouvement d'éducation, sont animés depuis leur création par une seule volonté : **agrandir la place que la société accorde aux enfants et aux adolescents.**

Par conviction, les Francas font tout pour que cette place soit celle des loisirs, de l'action culturelle et sociale. C'est ainsi que, chaque enfant, chaque adolescent, sur son territoire de vie, quelque soit sa situation sociale, géographique, doit avoir accès aux conditions qui favorisent son épanouissement et son autonomie. Responsables et animateurs(trices) font vivre cette idée avec enthousiasme et compétences.

Les Francas, organisation indépendante, rassemblent des hommes et des femmes autour d'un principe de vie, de laïcité, et compte parmi les plus importantes fédérations reconnues par les pouvoirs publics.

Ils sont signataires de la charte de déontologie pour l'accueil et l'intégration des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs.

NOTRE CENTRE DE LOISIRS

- n'est pas une garderie,

Ce que vos enfants vivent pendant leur temps libre, en dehors de l'école et de la famille, est important pour leur éducation.

Dans notre centre de loisirs, vos enfants apprennent à vivre en collectivité, à partager, à respecter l'autre.

- n'est pas un centre de consommation d'activités,

Dans notre centre de loisirs, vos enfants font de nouvelles découvertes.

Dans notre centre de loisirs, les animateurs aident vos enfants à prévoir, à réaliser, à vivre leurs loisirs.

- n'est pas un parc d'attraction bon marché,

- n'est pas une école après l'école.

Dans notre centre de loisirs, jouer, c'est important ! Les activités et les propositions sont nombreuses et variées.

Parents : dans notre centre de loisirs, vous avez aussi votre place, nous vous y attendons.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, la commune de Saint Paul et Valmalle a délégué aux Francas de l'Hérault l'organisation et l'animation des temps péri et extra scolaires.

Pour cette rentrée scolaire, la commune a choisi de revenir à la semaine de jours, ce qui modifie le rythme scolaire et donc extra-scolaire (TAP supprimées, centre de loisirs ouvert toute la journée le mercredi).

Le centre de loisirs éducatif fonctionnera les mercredis et les vacances scolaires (1 semaine sur deux) accueillera les enfants âgés de **3 à 11 ans** scolarisés à **Saint Paul et Valmalle et à Argelliers** à partir du **6 septembre 2017 et jusqu'au 27 juillet 2018.**

Le centre de loisirs extra scolaire aura lieu dans les locaux de l'école de Saint Paul et Valmalle.

Les temps d'accueils sont les suivants :

- **Mercredi et jours de vacances de 7h30 à 18h ... ATTENTION** : prévoir un repas froid pour votre enfant

L'équipe sera composée d'animateur diplômés, des programmes d'activités seront établis avec les enfants à chaque période. Le premier vous sera envoyés dès que possible par courriel

Vous pouvez inscrire votre enfant auprès du responsable du centre de loisirs les jours d'ouverture ou bien en envoyant vos documents par courriel à :

alshsaintpaul@francas34.fr

Attention, le nombre de places est restreint le mercredi à 16 enfants de 3 à 6 ans et 24 enfants de 6 à 11 ans. Les résidents à Saint Paul et Valmalle sont prioritaires puis les enfants d'Argelliers.

Les documents à fournir lors de l'inscription sont :

- La fiche d'inscription ci-jointe renseignée + les réservations
- La **photocopie du carnet de santé** de votre enfant (vaccinations)
- Un chèque de 11 euros pour l'adhésion annuelle aux Francas (obligatoire).
- Le paiement correspondant à la période d'inscription en liquide ou en chèque à l'ordre des Francas de l'Hérault (CESU et ANCV accepté ainsi que bons des comités d'entreprise)
- Votre numéro d'allocataire CAF et votre dernier avis d'imposition sur le revenu (2016 si possible)

Contact du directeur : 06.24.82.89.40

Avec les Francas, à 17 ans, votre enfant peut se former au BAFa et devenir animateur de centre de loisirs et de vacances.



RESERVATION

NOM :

PRENOM :

maternel

élémentaire

Afin que nous puissions préparer au mieux ces temps là, merci de cocher les jours de présence que vous souhaitez.

PERIODE 1 SEPTEMBRE / OCTOBRE

JOURNEE	Cocher	JOURNEE	Cocher
Mercredi 6 septembre		Lundi 23 octobre	
Mercredi 13 septembre		Mardi 24 octobre	
Mercredi 20 septembre		Mercredi 25 octobre	
Mercredi 27 septembre		Jeudi 26 octobre	
Mercredi 4 octobre		Vendredi 27 octobre	
Mercredi 11 octobre			
Mercredi 18 octobre			

Association Départementale des Francas de l'Hérault
 Le capitole n°203
 6 rue des Bougainvillées
 34070 Montpellier
 Tél : 04.67.06.82.82
 associationdepartementale@francas34.fr



Tarifs à compter du 10 juillet 2017

Revenus annuels de la famille par tranche

Tarif dégressif en fonction de la composition familiale

	journée		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
moins de 12000€ (plancher)	6,10	6,00	5,90
de 12 001€ à 20 000€	7,10	7,00	6,90
de 20 001€ à 24 000€	8,60	8,50	8,40
de 24 001€ à 30 000€	10,20	10,10	10,00
de 30 001€ à 36 000€	12,00	11,90	11,80
de 36 001€ à 42 000 €	13,80	13,70	13,60
plus de 42 001€ (plafond)	16,00	15,90	15,80

Après déduction des aides auxquelles peut prétendre la famille, un coût minimum de 2 € par jour et 1 € par demi-journée sera facturé.

	demi-journée		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
moins de 12000€ (plancher)	3,05	3,00	2,95
de 12 001€ à 20 000€	3,55	3,50	3,45
de 20 001€ à 24 000€	4,30	4,25	4,20
de 24 001€ à 30 000€	5,10	5,05	5,00
de 30 001€ à 36 000€	6,00	5,95	5,90
de 36 001€ à 42 000 €	6,90	6,85	6,80
plus de 42 001€ (plafond)	8,00	7,95	7,90

Les Francas sont une association. Une cotisation annuelle de 11 € par famille vous est demandée à l'inscription de vos enfants. Vous serez ainsi destinataire de nos revues et informations et pourrez vous exprimer lors de notre assemblée générale annuelle.